



COMMISSION 4

Comptabilité publique et états financiers

Gestion de la trésorerie et mise en œuvre du Compte Unique du Trésor

Partage d'expérience et bonnes pratiques en matière de Digitalisation des flux financiers – Côte d'Ivoire

Par Laurent Jimmy KOURAOGO, Sous-Directeur, Direction Générale du Trésor Public de Côte D'ivoire

Version édition

1. Conception et contenu de la réforme

Le pilier IV du Plan National de Développement (PND 2021-2025) mentionne l'économie numérique comme un axe essentiel sur lequel la Côte d'Ivoire s'est appuyée pour la transformation structurelle de son économie. C'est dans ce cadre que plusieurs structures et démembrements de l'Etat ont inclus dans leurs services offerts aux usagers des outils de télépaiement en partenariat avec les opérateurs privés.

Cependant, ces solutions, bien que contribuant à l'amélioration de l'inclusion financière, créent une entorse au décret N° 2014-419 du 09 juillet 2014 réservant le maniement des deniers publics aux seuls comptables publics. De plus, les délais observés dans le reversement des fonds recouverts par ces opérateurs privés ne facilitent pas l'exécution des dépenses publiques de façon diligente. Par ailleurs, il est à noter que le Trésor Public de Côte d'Ivoire a une faible visibilité des dites transactions.

C'est ainsi que la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a conçu et mis en service, depuis janvier 2021, une plateforme numérique dénommée « **TrésorPay-TrésorMoney** » avec l'accompagnement financier de la Banque mondiale à travers le Projet d'Amélioration et de la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS).

Réformes des finances publiques en Afrique francophone

TrésorPay-TrésorMoney est en effet une plateforme digitale qui permet le recouvrement des recettes de l'Etat et le règlement des dépenses publiques. Elle s'appuie sur **le chapitre III de la loi N°2013-546 du 30 juillet 2013** relative aux transactions électroniques et s'inspire de **l'instruction N°008-05-2015** de la BCEAO régissant les conditions et modalités d'exercice des activités des émetteurs de monnaie électronique dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

La plateforme a pour objectifs spécifiques :

- être l'unique hub de paiement électronique pour toutes les structures étatiques ;
- accroître la mobilisation des ressources en réduisant la déperdition des recettes ;
- assurer la disponibilité immédiate des fonds
- réduire les incidents de paiement ;
- réaliser la collecte des données économiques et financières des populations rurales de façon efficiente ;
- réduire l'utilisation des fonds en numéraire dans les guichets du Trésor ;
- rapprocher les services et les prestations de l'Etat des populations par le numérique ;
- accélérer l'inclusion financière des populations en leur facilitant l'accès aux produits financiers.

Qu'est-ce-que TrésorPay ?

TrésorPay est la plateforme du Trésor Public regroupant les natures de recettes et de dépenses de l'Etat central et de ses démembrements. Elle regroupe également les avis et ordres de recette (recettes adressées à des redevables).

Cette plateforme permet au Trésor public d'effectuer aisément les opérations de dépense et de recouvrement des recettes de l'Etat par voie électronique.

Qu'est-ce-que TrésorMoney ?

TrésorMoney est le portefeuille électronique, donc la monnaie électronique du Trésor Public, adossé à la banque du Trésor. Il permet de :

- faire le paiement des natures de recette sur la plateforme **TrésorPay** ;



Réformes des finances publiques en Afrique francophone

- effectuer aisément toutes les transactions financières mobiles (dépôt, retrait, transfert).

Quels sont les modes de paiements et d'accessibilité à la plateforme TrésorPay ?

Il existe quatre (04) moyens d'accès à la plateforme TrésorPay-TrésorMoney :

- Par les codes USSD (GSM sans internet) : quel que soit l'opérateur et le type de téléphone : avec la syntaxe ***760#**
- Par l'application Mobile : Disponible **AppStore** ou **Playstore**
- Par le WEB : www.pay.tresor.gouv.ci
- Par les terminaux de paiements (**TPE**).

Comment est distribuée la monnaie électronique « TrésorMoney » ?

Nous avons deux réseaux de distribution de la monnaie électronique :

- Le réseau de distribution interne du Trésor géré par la banque du Trésor (ACCD). Ce réseau est constitué des Trésoreries Générales, des postes comptables rattachés et des agences de la banque du Trésor.
- Le réseau de distribution privé géré par un super grossiste qui assure la distribution auprès des grossistes et des détaillants.

2. Mise en place de TrésorPay-TrésorMoney

La plateforme TrésorPay-TrésorMoney a été réalisée par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Elle a été mise en service au cours d'une phase pilote qui s'est déroulée sur la période du 5 janvier au 30 avril 2021. Cette phase pilote a concerné sept (07) postes comptables publics de différents domaines d'activités et dans diverses localités.

Avant le lancement de la phase pilote, pour favoriser l'appropriation de l'outil par les utilisateurs, le Ministre en charge des finances a pris soin d'adresser des courriers à ses homologues en vue de solliciter leur implication. Il s'en est suivi la phase de déploiement qui a consisté à fournir aux postes comptables les kits nécessaires au fonctionnement de la plateforme et la formation des utilisateurs.



Réformes des finances publiques en Afrique francophone

La phase pilote a permis d'évaluer l'ensemble du dispositif de la plateforme TrésorPay- TrésorMoney; on peut affirmer avec satisfaction que les objectifs visés ont été atteints. Les chiffres ci-dessous confirment cette assertion :

- Nombre de postes équipés : 07
- Nombre de comptes ouverts : plus de 27 000
- Nombre de transactions effectuées : 9 447,
- Montant total des transactions effectuées : 1 712 472 778 FCFA

Le déploiement de TrésorPay-TrésorMoney a permis d'accroître le niveau de recouvrement et le taux d'exécution des dépenses des postes comptables de toutes les structures concernées par le déploiement.

Par ailleurs, l'exploitation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney a permis de constater la disponibilité immédiate des recettes collectées sur les comptes ouverts à cet effet au sein de la banque du Trésor.

A la suite de la phase pilote, le déploiement de la plateforme est entré dans sa phase de généralisation depuis juillet 2021. A ce jour, TrésorPay-TrésorMoney est opérationnel dans dix-neuf ministères sur trente-deux :

- Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- Le Ministère de la Communication ;
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté ;
- Le Ministère de l'éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Le Ministère de l'Enseignement Technique de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage ;
- Le Ministère des Eaux et Forêts ;
- Le Ministère des Sports ;
- Le Ministère de l'Intérieur ;
- Le Ministère du Commerce,
- Le Ministère de l'Industrie et de la Promotion des PME ;
- Le Ministère des Transports ;
- Le Ministère de la Culture ;
- Le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;



Réformes des finances publiques en Afrique francophone

- Le Ministère de la Justice ;
- Le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora ;
- Le Ministère de la Fonction Publique ;
- Le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme ;
- Le Ministère de la Promotion de la Jeunesse et du Service Civique (Emploi jeune).

Le déploiement au sein de ces ministères a permis de relever plusieurs progrès réalisés en termes de recouvrement des recettes et de paiement des dépenses publiques.

Au sein de ces ministères, les catégories de recettes recouvrées sont les suivantes :

- Frais de concours ;
- Droits d'examen ;
- Frais d'inscription et de scolarité ;
- Actes de santé ;
- Actes de justice ;
- Actes fonciers ;
- Autres actes administratifs.

Sur la même période, les opérations de dépenses ci-après ont été effectuées :

- Paiement des bourses et secours financiers ;
- Paiement des primes et perdiems ;
- Paiement des salaires de contractuels ;
- Paiement des indemnités et aides sociales.

2.1. Bilan du recouvrement des recettes

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats obtenus au titre des recettes :

	Année 2021	Année 2022	De janvier 2023 à fin juin 2023	TOTAUX
Montant (CFA)	2 987 374 059	12 603 457 387	12 644 261 585	28 235 093 031
Nombre de transactions	1 086 022	2 376 192	884 728	4 346 942



Réformes des finances publiques en Afrique francophone

2.2. Bilan du paiement des dépenses

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats obtenus au titre des dépenses :

	Année 2021	Année 2022	De janvier 2023 à Fin juin 2023	TOTAUX
Montant (CFA)	983 868 285	11 764 087 184	8 874 538 606	21 622 494 075
Nombre de transactions	6 314	67 954	135 734	210 002

2.3. Bilan du traitement des plaintes et réclamations

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats obtenus lors du suivi des plaintes et réclamations des clients.

Libellé	1er Trimestre 2023	2ème Trimestre 2023	3ème Trimestre 2023
Nombre de réclamations reçues	870	374	367
Nombre de réclamations traitées	870	374	361
Délai moyen de traitement des réclamations	48 heures	48 heures	48 heures

3. Difficultés et risques

3.1. Les difficultés

En dépit de ces résultats encourageants et l'adhésion progressive des différents Ministères et autres démembrements de l'Etat, il importe de noter l'existence de certaines difficultés :

- Résistance au changement ;
- Persistance du recouvrement de certaines recettes au niveau de certaines structures étatiques par des opérateurs privés.

3.2. Les risques

Les risques inhérents à la plateforme TrésorPay-TrésorMoney sont gérés par le référentiel de contrôle interne de la Direction des Systèmes d'Information du Trésor public, comme indiqué dans le tableau ci-après.



Risques	Conséquences potentielles	Mesures de contrôle
Pertes de données sensibles	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de fiabilité de la plateforme • Divulgence des données sensibles • Indisponibilité de la plateforme 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un plan de sauvegarde • Mise en place d'une solution de haute disponibilité
Indisponibilité des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Lenteur ou indisponibilité de la plateforme 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'outils de surveillance des ressources, • Disponibilité de contrat de maintenance garantissant des niveaux de services minimum • Mise en place d'une solution de haute disponibilité
Accès non autorisés aux données sensibles	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de fiabilité de la plateforme • Divulgence des données sensibles • Fraudes et corruption des données 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système d'authentification conformément aux bonnes pratiques en vigueur
Fraudes et blanchiment d'argent	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de crédibilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un dispositif de surveillance des transactions conformément aux lois en vigueur

4. Perspectives et recommandations

Au regard des enjeux économiques et financiers rattachés à cet outil innovant, d'une part, et des difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre, d'autre part, nous suggérons ce qui suit :

- Instituer l'utilisation de la plateforme dans toute l'administration publique comme plateforme principale pour effectuer le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses publiques de masse au profit des populations ;
- Faire une communication en Conseil de Ministres relative à l'utilisation effective de la plateforme « TrésorPay-TrésorMoney » par l'ensemble des Ministères ;
- Intensifier les campagnes de sensibilisation à l'échelle nationale en vue de son adoption par tous les acteurs.
- Mettre en place un mécanisme de pérennisation.